

LE CHEF

DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 21 septembre 1978 1584

25 septembre 1978

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux

Relations algéro-suissees - Envoi d'une mission exploratoire à  
Alger

---

Département politique. Note du 21 septembre 1978 (annexe)

Conformément à la note du département politique et après délibération, le Conseil fédéral

Je vous remets d é c i d e : note de M. Jimmy Martin,

Il est pris acte de la note du 19 septembre 1978 du département politique concernant les relations algéro-suissees (envoi d'une mission exploratoire).

Extrait du procès-verbal: termes auxquels le Département politique  
- EPD 6 pour exécution

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*SAUBERT*

Pierre Aubert

Annexes:

- note
- appréciations générales

LE CHEF

DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 21 septembre 1978

Note au Chef du Département

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux

Relations algéro-suisse

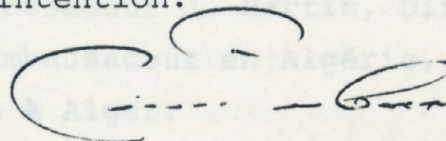
pour la séance du Conseil fédéral

du 25 septembre 1978

Relations algéro-suisse -  
 Envoi d'une mission exploratoire  
 à Alger

---

Je vous remets le texte de la note de M. Jimmy Martin, chef de la délégation suisse qui s'est rendue à Alger les 16 et 17 septembre. Je vous prie de prendre acte de cette mission exploratoire. L'affaire demande encore beaucoup de réflexion et d'autres sondages internes auxquels le Département politique va procéder. Une fois ce travail accompli, un rapport plus substantiel sera préparé à votre intention.



Pierre Aubert

Annexes:

- note
- appréciations générales

2) Explorer si le rétablissement d'un climat de confiance entre nos deux pays était possible.

s.C.41.Alg.111.0. - ZW/KT/hz

Berne, le 19 septembre 1978.

3) Le cas échéant, explorer le cadre et les conditions  
d'une éventuelle coopération des Ministres  
des affaires

Note au Chef du Département

Relations algéro-suisse

Pour la séance du Conseil fédéral  
du 25 septembre 1978

---

Vous avez informé à deux reprises le Conseil fédéral de votre intention de créer un cadre de discussions permettant d'examiner dans un esprit ouvert et constructif les problèmes surgis ces dernières années dans les relations algéro-suisse.

Le Conseil fédéral s'est rallié à votre idée d'envoyer une mission de caractère exploratoire à Alger. Une délégation conduite par l'Ambassadeur J. Martin, Directeur administratif et ancien Ambassadeur en Algérie, a séjourné les 16 et 17 septembre à Alger.

Deux séances de travail ont eu lieu. Pour la délégation suisse, l'objet de la visite portait sur les points suivants :

- 1) Expliquer à nos interlocuteurs algériens l'esprit dans lequel vous avez pris votre initiative.
- 2) Explorer si le rétablissement d'un climat de confiance entre nos deux pays était possible.

- 2 -

3) Le cas échéant, explorer le cadre et les conditions d'une éventuelle rencontre ultérieure des Ministres des affaires étrangères.

4) Rappeler aux autorités algériennes l'importance de principe que nous attachons à la recherche de solutions appropriées aux problèmes qui résultent des mesures ayant affecté des biens et intérêts suisses en Algérie.

5) Sonder les intentions du gouvernement algérien compte tenu des derniers développements en ce qui concerne l'affaire Khider.

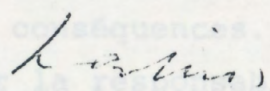
La délégation algérienne a fait savoir d'entrée de cause que son gouvernement avait été très sensible au message que vous aviez envoyé à M. Bouteflika. Elle a souligné le caractère exceptionnel de cette rencontre et a relevé combien la volonté politique était indispensable de part et d'autre pour rétablir la confiance et jeter les bases d'une coopération harmonieuse entre les deux pays. Néanmoins, elle a réaffirmé catégoriquement que pour le gouvernement algérien l'affaire des fonds du FLN demeurerait la question fondamentale à l'origine de tous les malentendus et l'obstacle essentiel à toute perspective d'amélioration des relations algéro-suisses. Dans l'optique du gouvernement algérien, la BCA appartient de droit à l'Algérie. Il ne saurait donc être question pour elle, qui se considère victime d'une spoliation et d'escroquerie, de se prêter à un règlement négocié. C'est pourquoi les autorités ont demandé à la délégation suisse que comptaient

Bern, le 19 septembre 1978.

faire les autorités de notre pays pour traduire dans les faits la volonté politique sans laquelle le rétablissement d'un climat de confiance ne saurait intervenir.

Les discussions n'ont pas toujours été faciles. Les deux délégations ont défendu leurs positions avec fermeté. Elles se sont séparées en réaffirmant qu'elles étaient prêtes à poursuivre et à approfondir un dialogue qui doit être politique et soutenu par une détermination réciproque d'oeuvrer de façon concrète et urgente à l'amélioration des relations algéro-suisse. Chacune des délégations reste consciente que la marge de manoeuvre est extrêmement étroite. Pour sa part, la délégation algérienne a conclu la phase officielle des conversations en exprimant le souhait de recevoir rapidement des suggestions pour permettre la poursuite du dialogue. Certaines suggestions informelles de procédure qui méritent approfondissement ont été formulées à cet effet par la délégation suisse au cours du dîner offert par notre Chargé d'affaires à l'issue de la phase officielle des entretiens. Elles ont été accueillies favorablement, quoique ad referendum, par le Chef de la délégation algérienne.

Le Chef de la délégation suisse

  
J. Martin

Berne, le 19 septembre 1978.

### Appréciations générales

1. Il y a confirmation de l'écho très positif réservé à votre initiative et de la volonté algérienne de la considérer au plan politique.
2. En dépit de cet accueil positif, la position de l'Algérie, comme on pouvait s'y attendre, est demeurée dure en raison de la valeur de symbole que les autorités algériennes continuent d'attacher à l'affaire des fonds du FLN.  
A leurs yeux, les institutions judiciaires suisses sont complices d'un acte de spoliation.
3. La réaffirmation de la position algérienne au sujet de la BCA confirme le bien-fondé de votre initiative. En effet, nous avons constaté que l'envoi de la lettre de la CFB, le 29 mai 1978, rendait urgente une prise de contact au niveau politique avec les Algériens, car ces derniers ne semblaient pas avoir réalisé que leur absence de réaction à cette lettre aurait irrémédiablement entraîné la liquidation de la BCA, qu'ils estiment leur revenir de droit. Cette absence de réaction aurait rendu vaines leurs revendications. Les autorités algériennes sont désormais pleinement conscientes de ces conséquences. Elles ne sauraient donc nous faire assumer la responsabilité d'une telle situation. Si, malgré cela, ces autorités ont signifié à la délégation suisse qu'elles ne voulaient pas participer

à l'augmentation du capital de la BCA, il n'est pas assuré qu'elles ne chargeront pas leurs avocats d'entreprendre les démarches nécessaires pour assurer la sauvegarde de leurs intérêts. Nous avons l'impression que les Algériens distinguent entre l'attitude des responsables politiques et les instructions que ces derniers pourraient donner à leurs avocats.

4. Il existe au niveau du Ministère des affaires étrangères et de la population en général un capital de sympathie considérable envers la Suisse à cause du rôle actif que nous avons joué lors des discussions qui ont conduit en 1962 à la signature des accords d'Evian. Toutefois, nous avons eu la confirmation qu'au niveau de la présidence, il continue d'exister une profonde méfiance vis-à-vis de la Suisse. Cette méfiance, qui trouve son fondement dans l'arrêt du Tribunal fédéral de 1974, a été à nouveau alimentée par la publication d'actes de poursuite désignant nommément le Président Boumediene. Elle aboutit à un quasi-blocage. Nous devons continuer à compter avec ces différences dans l'attitude des responsables algériens.
  
5. Compte tenu de ces éléments, nous devrions garder à l'esprit que les progrès sur la voie d'une amélioration de nos relations avec l'Algérie seront nécessairement lents, difficiles et toujours susceptibles d'être remis en question. C'est dire que nous devons faire preuve d'une grande patience et ne pas céder au découragement lorsque nous rencontrerons de nouveaux obstacles.

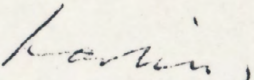
25 septembre 1978

Notre volonté politique doit être confirmée, sans susciter l'impression que nous assumons une responsabilité quelconque dans le déroulement des procédures qui sont à l'origine de ce contentieux, sans mettre en danger nos intérêts politiques avec tout autre pays, et sans renoncer à des revendications que nous considérons comme légitimes.

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

6. Les conversations que nous avons eues, notamment en marge des réunions officielles, ont montré qu'il existe du côté algérien un intérêt très vif pour le développement des relations économiques et commerciales avec la Suisse. Il nous a été répété que plusieurs responsables algériens n'hésiteraient pas à recommander de tirer argument du très grand déficit de la balance commerciale algérienne avec la Suisse pour prendre des mesures restrictives à notre égard. De telles mesures pourraient avoir des conséquences sérieuses pour des petites et moyennes entreprises engagées fortement sur le marché algérien.

Le Chef de la délégation suisse

  
J. Martin